



Faire venir vivre en France un ascendant d'un français

Par **Eva110583**, le **29/01/2018** à **16:46**

Bonjour,

Nous sommes 4 sœurs, trois vivants en France et possédant la nationalité française (la dernière, la plus jeune, fait ses études de violon en Allemagne). Notre mère vit toute seule dans le Pays (mon père est décédé il y a maintenant 5 ans). Elle est déjà à la retraite mais continue d'enseigner à l'Université quelques heures par semaines. Elle possède une petite maison où elle y habite. Tout cela pour vous dire qu'officiellement elle n'est pas vraiment à notre charge. Malgré cela et étant donné que les salaires sont bas dans le Pays (Azerbaïdjan) et ne permettant pas réellement subvenir à tous les besoins, nous lui envoyons de l'argent à l'aide d'une amie qui voyage 2 fois par an en Europe ou quand nous nous rendons nous-mêmes dans le Pays afin d'éviter d'effectuer des transferts assez coûteux en destination de notre Pays d'origine. Ces derniers temps elle a commencé d'avoir les ennuis avec ses genoux (les articulations), il lui arrive de ne plus pouvoir sortir de chez elle pendant plusieurs jours autant elle a mal. Cela nous inquiète pas mal étant donné qu'elle est toute seule sur place. Je tenais à préciser qu'il y a 5 ans elle avait un cancer de sein dont elle était opérée, après avoir effectué des séances de radiothérapie, elle a dû prendre des médicaments (assez coûteux que nous lui avons procuré en France) pendant 5 ans. Aujourd'hui la maladie semble être traitée et maîtrisée mais on ne sait jamais, ça reste tout de même un cancer. En prenant en compte tous ses éléments en plus du fait que trois de ses quatre filles vivent avec leur familles en France (elle a 5 petits enfants français) nous aimerions savoir quelles sont nos chances de la faire venir vivre en France et surtout quelles sont les démarches à entreprendre pour réussir ce "projet" qui nous tient à toutes à cœur. Merci d'avance pour vos lumières.

Bien cordialement.

Eva H

Par **citoyenalpha**, le **30/01/2018** à **00:33**

Bonjour

Veillez lire ceci

<http://web.fdn.fr/~sbizien/quelquesdecisions/2017/04/25/ascendants-de-francais/>

Restant à votre disposition